



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

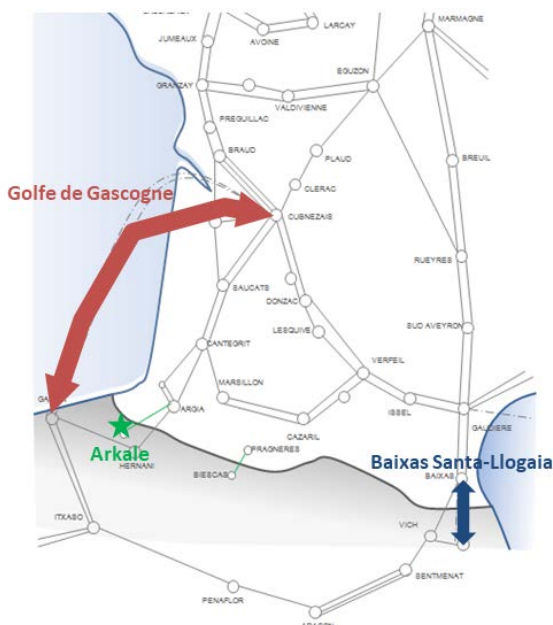
26 janvier 2018

Un soutien financier historique accordé par l'UE au projet « Golfe de Gascogne »

La CRE se félicite du soutien financier européen historique accordé à cette nouvelle interconnexion électrique entre l'Espagne et la France.

Ce projet ambitieux, qui reliera les réseaux français et espagnol grâce à un câble sous-marin de 280 km franchissant le gouf de Capbreton, sera soutenu à hauteur de 578 millions d'euros par la Commission européenne. Cette subvention, d'un montant inégalé jusqu'ici, permettra de couvrir 30% du coût total du projet porté par les gestionnaires de réseau espagnol REE et français RTE, estimé à 1 750 millions d'euros.

« Ce projet s'inscrit dans la construction de l'Europe de l'énergie. Je salue l'implication du régulateur espagnol, des gestionnaires de réseau et des services de la CRE. C'est cette coopération européenne que je soutiens et que je défends. » a déclaré Jean-François CARENCO, Président de la CRE.



Véritable défi technologique, la construction des deux lignes à courant continu à haute tension entre Cubnezais (Gironde) et Gatica (Pays Basque espagnol) permettra de doubler la capacité d'interconnexion électrique entre les 2 pays. Sa mise en service est prévue pour 2025.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr et Lucile BEALLE : 01.44.50.41.13 – lucile.bealle@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.